



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 7

L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatorze novembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 28
Abstention : 1
Contre :

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Gleyze, Griffe, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Jouve), Mme Garraud (pouvoir à Alain Bornes), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : M. Abdelaziz Boukal

Objet : Vente des ateliers des anciens services techniques, cadastrés section BC n°18, 19 et 264, situés Rue Boissy d'Anglas

Par délibération du 14 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé la vente des ateliers des anciens services techniques, située Rue Boissy d'Anglas, au prix de 130 000 € à Monsieur Gérôme LE DUFF, gérant de la brasserie située dans la rue de la République.

À la demande de ce dernier, il est proposé au Conseil municipal de revoir les modalités de paiements tout en conservant le prix de vente initial. Le paiement du prix se ferait en 76 mensualités de 1 710,52 euros.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

CONFIRME la vente des anciens services techniques, cadastrés section BC n°18, 19 et 264, situés Rue Boissy d'Anglas au prix de 130 000 euros.

PRÉCISE que le paiement du prix se fera en 76 mensualités de 1 710,52 euros.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Abdelaziz BOUKAL